

## CHARTRE ETHIQUE ET CODE DEONTOLOGIQUE

### LE COACHING ET LA PREPARATION MENTALE

#### 1. Définition

Le coaching et la préparation mentale sont scandés par des stratégies d'actions, portées par des méthodes et des outils prenant appui sur la demande de la personne, ses besoins et les attentes pratiques et opérationnelles qui en découlent. Mettre en place un coaching ou une préparation mentale c'est d'abord replacer des savoir-faire propre au mental dans l'action et son contexte.

#### 2. Public

Le coaching et la préparation mentale proposent un travail d'accompagnement et de co-construction qui s'adapte à tout public. Concernant les enfants mineurs, le travail effectué est régulièrement communiqué et explicité aux parents par l'enfant lui-même ainsi que le coach et/ou le préparateur mental. En dessous de 10 ans, cette démarche d'accompagnement ne nous semblent pas la plus pertinente.

#### 3. Moyens

Le coaching et la préparation mentale offrent une panoplie de stratégies, techniques et outils orientés sur des objectifs spécifiques et mesurables.

#### 4. Buts

- Acquérir une meilleure maîtrise de soi et une plus grande autonomie
- Réduire le temps mis pour résoudre une situation problématique
- Encourager ce qui marche et proposer de changer ce qui ne marche pas
- Travailler dans un contexte de projets et de solutions à créer
- Acquérir de nouvelles compétences
- Favoriser une dynamique de changement

## CHARTRE ETHIQUE ET CODE DEONTOLOGIQUE

### LE COACH ET LE PREPARATEUR MENTAL PROFESSIONNELS

1. Attitude et réserve

Le coach ou le préparateur mental respectent la dignité, la liberté, l'intimité, les convictions et les valeurs morales de la personne ainsi que la diversité de ses croyances religieuses ou autres. Ils n'imposent aucun dogme et s'interdisent tout prosélytisme.

2. Exercice de la profession

Quelque soit le statut professionnel, ils s'engagent à respecter le code éthique et déontologique.

3. Réalité objective

Ils demeurent dans leur réalité objective, ils ne communiquent, ne proposent et n'enseignent que des techniques qu'ils maîtrisent.

4. Conscience professionnelle

Ils sont garants du travail qu'ils proposent. A tout moment, ce travail doit pouvoir être publié, expliqué et transmissible.

5. Critères de formation et de compétences

Ils doivent répondre aux critères suivants:

- Avoir suivi une formation spécifique
- Avoir une maturité personnelle et professionnelle assises sur une expérience de vie et un parcours professionnel pertinents
- Acquis des savoirs et une expérience dans le champ de la relation d'accompagnement ou des relations humaines
- Être supervisés dans leur pratique leurs permettant une assurance personnelle et professionnelle

6. Intentionnalité

L'intentionnalité du travail proposé est toujours positive

7. Confidentialité et anonymat

Ils s'engagent à respecter le secret professionnel et la règle de confidentialité. Les notes qu'ils prennent doivent être classées et non accessibles à un tiers. S'ils communiquent leurs travaux à des pairs, par quelque moyen que ce soit, ils demandent au préalable l'accord de leurs clients. Ou bien, ils demeurent suffisamment imprécis sur les caractéristiques professionnelles, sociales et personnelles de leurs clients.

8. Respect de l'individu

Ils n'utilisent pas leur fonction ou leur notoriété à des fins personnelles ou égoïstes. Ils respectent leur client: leur dignité, leur liberté et leur histoire.